

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 12 juin 2014

Lieu : à 19h30, en sa salle

Présidence : M. Claude ROUGE

Le Président, M. Claude Rouge, salue les membres du Conseil, M. le Syndic et Mme et MM. les Municipaux, la Secrétaire et la Huissière. Il remercie chacune et chacun d'avoir répondu présents à cette séance.

Il salue également la présence de la boursière, du secrétaire municipal ainsi que de la représentante de Radio Chablais.

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Assermentation
2. Appel
3. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
4. Correspondance et communications
5. Préavis municipal N° 01/2014 concernant le rapport de gestion et les comptes pour l'année 2013
6. Election du Président -e du Conseil pour l'année 2014/2015
7. Election du premier Vice-Président -e
8. Election du deuxième Vice-Président -e
9. Election de deux Scrutateurs
10. Election de deux Scrutateurs suppléants
11. Communications de la Municipalité
12. Propositions individuelles
13. Divers
14. Contre-appel

1. Assermentation

Le Président, M. Claude Rouge, nous lit la lettre de M. René Ansermet, datée du 02 avril 2014, faisant part de sa démission du Conseil communal avec effet immédiat.

Le Président a envoyé à M. René Ansermet un accusé de réception tout en l'invitant à participer à la séance de ce jour afin de le remercier de toutes ses années passées au sein de notre collectivité. Malheureusement, M. René Ansermet ne peut pas être des nôtres ce soir, étant absent à l'étranger, voyage prévu depuis longtemps déjà.

Le Président, M. Claude ROUGE, procède à l'assermentation de deux nouveaux conseillers :

- M. Hervé ANSERMET
- M. Alexandre CHESAUX

2. Appel

23 présents, 6 excusés, 1 absent

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

3. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Page 8 – 2^{ème} alinéa

Le Président apporte une modification soit :

« M. Bauverd a constaté que des maisons d'habitation de Morcles..... »

Il faut lire :

« M. Bauverd a constaté que les locaux communaux de Morcles »

La page modifiée est distribuée aux conseillères et conseillers.

Le Président donne une information concernant l'intervention de M. René ANSERMET rappelant l'existence de conventions avec la Confédération et avec l'Etat de Vaud pour le service des eaux. En effet, ces conventions peuvent être consultées au Bureau communal.

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune autre demande de modification et il est accepté à l'**unanimité**.

4. Correspondance et communications

- Invitation pour l'inauguration des Forts de Dailly
- Invitation pour les 10 ans de l'Académie de Police
- Lettre du PLR (Parti libéraux radicaux) nous donnant la composition du nouveau comité avec M. Johnny Chesaux comme nouveau président.

5. Préavis municipal N° 01/2014 : rapport de gestion et les comptes pour l'année 2013

M. Yvan PONNAZ, Syndic, relève que le rapport de gestion est assez complet et reflète une activité très grande. En effet il comporte de nombreuses choses réalisées durant l'année. Concernant les comptes, il est difficile de relever des faits saillants. Toutefois l'impôt sur les revenus est en augmentation. Concernant l'impôt sur les successions et les droits de mutation c'est un peu la chance qui entre en ligne de compte. Par contre, la facture sociale est toujours en augmentation. Les comptes se soldent par un déficit un peu en-dessous de ce qui avait été budgété. Quant à la marge d'autofinancement, elle retombe à un niveau historiquement bas.

Le Président remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission de Gestion.

M. Pierrick ANSERMET lit le rapport de la Commission de Gestion qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis Municipal N° 01/2014 concernant le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2013, tel que présenté.

Le Président remercie M. Pierrick ANSERMET et ouvre la discussion en procédant page par page.

1. Rapport de gestion

- Page 17 – **Affaires culturelles et loisirs**

Mme Yvette ANSERMET constate qu'il est fait mention le 10 janvier de la reprise des activités de l'Atelier de l'Avenir. Elle suggère que les autres dates soient également mentionnées

M. Yvan PONNAZ répond que toutes les informations données au bureau communal sont mises sur la liste.

- Page 35 – Routes

M. Serge BOCHATAY demande si un planning concernant la réfection des routes a été fait

M. Mario DA SILVA, Municipal, répond que pour l'instant cela est en cours d'études.

2. Comptes

- Page 10 – **45 Ordures ménagères et décharge** – 45.3526.2

Mme Trudy TANNER demande pourquoi nous devons payer ce montant et le trouve très élevé. De plus, elle demande si le ramassage des objets encombrants, de la ferraille, etc. va continuer.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que cela est tout nouveau pour les habitants de notre Commune. Cette solution a été trouvée pour les personnes qui n'ont pas de place pour entreposer ces objets. Toutefois la Commune de St-Maurice a des frais pour ce lieu de déchetterie et cela est tout-à-fait normal que notre Commune y participe. Le calcul se fait selon les frais généraux et au prorata des habitants. Concernant le ramassage des objets encombrants et autres, cela va continuer.

3. Bilans comparés

Aucune question.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 01/2014

- vu le préavis municipal N° 01/2014 du 11 avril 2014 concernant le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2013,
- entendu le rapport de la Commission de Gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

d'adopter, à l'unanimité, le préavis N° 01/2014 « Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2013 » tels que présentés et ainsi :

- **adopte** le rapport de la Municipalité sur la gestion 2013
- **adopte** les comptes 2013 arrêtés au 31 décembre 2013 tels que présentés,
- **en donne décharge** à la Municipalité.

6. Election du Président –e du Conseil pour l'année 2013 -2014

Mme Camille PIGNAT, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente M. André BACH

Bulletins délivrés	: 23
Bulletins rentrés	: 23
Bulletins blancs	: 4
Bulletin nul	: 0
Bulletins valables	: 19

M. André BACH est élu par **19 voix** et chaleureusement applaudi.

7. Election du premier Vice-Président –e

M. Johnny CHESAUX, au nom du PLR, les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles, présente M. Pierrick ANSERMET

Bulletins délivrés	: 23
Bulletins rentrés	: 23
Bulletins blancs	: 5
Bulletin nul	: 0
Bulletins valables	: 18

M. Pierrick ANSERMET **est élu par 18 voix** et chaleureusement applaudi.

8. Election du deuxième Vice-Président –e

Mme Camille PIGNAT, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente M. Alexander BARAN

Bulletins délivrés	: 23
Bulletins rentrés	: 23
Bulletins blancs	: 3
Bulletin nul	: 0
Bulletins valables	: 20

M. Alexander BARAN **est élu par 20 voix** et chaleureusement applaudi.

9. Election de deux Scrutateurs

- Mme Yvette ANSERMET, au nom du GDLM, Groupe Démocratique de Lavey-Morcles, présente Mme Josiane FAZZALARI
- M. Johnny CHESAUX, au nom du PLR, les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles, présente M. Steve LE MARREC

La votation a lieu à mains levées et Mme Josiane FAZZALARI et M. Steve LE MARREC sont élus à l'**unanimité**.

10. Election de deux Scrutateurs suppléants

- Mme Camille PIGNAT, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente Mme Thérèse DEFAGO
- M. Johnny CHESAUX, au nom du PLR, les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles, présente M. Carlo PITONZO

La votation a lieu à mains levées et Mme Thérèse DEFAGO et M. Carlo PITONZO sont élus à l'**unanimité**.

11. Communications de la Municipalité

M. Yvan PONNAZ, Syndic, rappelle que depuis le début de l'année un nouveau site a été créé avec un journal qui relate des évènements qui se sont passés dans notre village.

La construction du couvert avance à grands pas. Des bénévoles sont venus et l'on passe de bons moments ensemble le samedi dès 8h30. Toutes personnes sont les bienvenues.

Un banc a été posé sur la route de Toveyres.

Le Chablais sera l'invité d'honneur à la Foire du Valais.

Le Président, M. Claude ROUGE, remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic et ouvre la discussion.

- Page 2 – Mentor Citaku, exercice d'une activité accessoire

M. Serge BOCHATAY constate que cette autorisation est assortie de conditions, soit que « la Commune de Lavey-Morcles doit rester prioritaire à ses yeux et que l'emprise sur ses activités professionnelles doit rester limitée à son strict minimum »

Cela paraît vaste, la Municipalité a-t-elle fixé des pourcentages ou autres ?

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que dans le décompte des heures supplémentaires faites par M. Mentor Citaku, ce dernier n'arrive pas à toutes les prendre de sorte que ce n'est pas un problème. Au bureau, il ne pourra que répondre à des téléphones et fixer des rendez-vous. Pour le reste il pourra peut-être partir un peu plus vite du bureau et il n'a pas de tâches à accomplir au sein de l'Administration.

12. Propositions individuelles

Aucune proposition.

12.1 Postulat de M. Alexander BARAN concernant la qualité de raccordement de téléphone et d'Internet dans la Commune de Lavey-Morcles

Le Président, M. Claude ROUGE, passe la parole à M. Alexander BARAN.

M. Alexander BARAN donne quelques explications, soit :

- Résumé de la problématique
Les communications téléphoniques et par internet font partie du quotidien de la plupart d'entre nous, dans notre sphère privée et dans notre travail.
Au-delà de la facilité pour un certain nombre de tâches quotidiennes, disposer de ces moyens en bon état de fonctionnement peut avoir une importance considérable dans les domaines de la sécurité, de la santé et autres.
Cette démarche est la question de l'égalité de traitement – dans le domaine des réseaux de télécommunications – de toutes les communes vaudoises.
- Exemples
Absence complète du signal – pour les téléphones portables – à certains endroits sur la route de Morcles et à Morcles même.
Fréquentes coupures de réseau pour la liaison internet à Morcles
Faiblesse même du débit du réseau d'internet à Morcles et également à Lavey

M. Alexander BARAN informe qu'il s'est approché de Swisscom mais la réponse est la même pour tout le monde : « nous sommes au courant, désolés pour vous mais nous avons pour l'instant d'autres priorités »

D'autres communes vaudoises sont dans une situation similaire et, recevant les mêmes réponses de Swisscom, ont décidé de s'unir afin d'étudier ce problème.

M. Alexander BARAN demande :

- Ne serait-il pas opportun d'étudier cette problématique dans le cadre d'un Groupe de travail / d'une commission de notre commune ?
- Serait-il envisageable de se joindre à une démarche du type de celle qui est entreprise par le Groupe de travail sur la connexion Internet de petites communes (GTCIPT) via les autorités de la Commune de Treytorrens ?

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que la Municipalité a demandé ce que signifiait un service universel et la réponse est bien en dessous de ce qu'on a à Lavey. La Municipalité s'est mise également en rapport avec Swisscom et la réponse est la suivante : « Nous vous remercions de vos demandes concernant l'extension de réseau haut débit dans votre commune. Swisscom étend progressivement le réseau haut débit dans toute la Suisse et définit périodiquement les communes qui vont en bénéficier dans un délai raisonnable. Pour l'heure, nous ne sommes malheureusement pas encore en mesure de vous fournir des éléments concrets concernant les modalités ainsi que sur une extension du haut débit dans votre commune, mais nous ne manquerons pas de prendre contact avec vous dès que nous pourrons vous en dire plus »

La Municipalité n'a donc pas l'importance que vous pensez nous donner.

Il y a un nouveau fournisseur par voie herzienne mais pour cela il faut avoir la conviction de pouvoir vendre plusieurs abonnements afin d'avoir des garanties ou alors si nous désirons faire avancer les choses, il faudra payer et peut-être que l'amélioration ne sera pas extraordinaire. Une solution serait d'adresser un questionnaire aux habitants de Morcles en leur demandant qu'elle est l'utilité d'Internet pour eux et en cas de frais seraient-ils d'accord de participer à ces frais. Il y a également des quartiers dans notre village où le réseau n'est également pas bon.

La Municipalité propose donc de laisser ce dossier en attente pour l'instant.

M. Alexander BARAN remercie M. le Syndic et comprend parfaitement et il accepte la réponse.

Le Président, M. Claude ROUGE, demande à M. Alexander BARAN, s'il maintient son postulat.

M. Alexander BARAN déclare qu'il retire son postulat.

12.2 Interpellation de plusieurs conseillères et conseillers de la RR (Relève rocanne) sur la sécurité routière dans le village.

Mme Camille PIGNAT présente cette interpellation :

- insécurité des piétons à cause du manque de signalisation et passages piétons
- insécurité autour de l'école pour les enfants scolarisés
- parcage sauvage des voitures qui nuit à la visibilité des automobilistes
- manque de lumière sur le pont du Rhône
- trottoirs hors norme en largeur

En date du 28 juin 2012, la Municipalité avait présenté ses chantiers pour la législature courante.

Un groupe de travail pour la « sécurité routière et parcage » avait été constitué.

Toutefois depuis cette date, aucune information n'a été donnée au Conseil communal sur des résultats ou autres.

Mme Camille PIGNAT pose les questions suivantes :

- la position de la Municipalité quant à ce chantier a-t-elle évolué ?
- la Municipalité peut-elle informer le Conseil sur la composition du groupe de travail ?
- la Municipalité peut-elle informer le Conseil sur l'avancement de travail de ce groupe et les 2 variantes retenues ?
- la Municipalité peut-elle informer le Conseil sur les objectifs et le planning de ce chantier, ainsi que les moyens et mesures pour améliorer la situation ?

Le Président, M. Claude ROUGE, remercie Mme Camille PIGNAT et passe la parole à la Municipalité.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que la Municipalité a une vision plus nuancée et ne considère pas que la situation de la sécurité routière est alarmante. Elle est par contre très perfectible mais l'absence d'accident démontre qu'il n'y a pas péril en la demeure.

- *la position de la Municipalité n'a pas changé quant à la nécessité d'améliorer la situation globale.*
- *le groupe de travail est composé pour le Conseil communal de MM. Claude ROUGE, Marc-Antoine LOUTAN et Antonio ROMANO et pour la Municipalité, le Syndic, le municipal de la police et le municipal des routes.*
- *les variantes n'ont pas été posées par le groupe de travail et il existe une raison précise à cela : en 2012, le locataire de la maison blanche, volets rouges, donnant sur le chemin du battoir, vis-à-vis de la zone blanche communale, actuellement en travaux a quitté la maison en nous signalant sa vétusté. La Municipalité s'est approchée de la propriétaire pour un éventuel rachat de sa propriété. Cette acquisition aurait permis d'imaginer des solutions originales pour décongestionner le centre du village. Malheureusement, après quelques hésitations, la propriétaire a décidé de rénover sa maison pour elle-même. Depuis cette date, le projet a été postposé par manque de ressources de la Municipalité.*
- *Situation actuelle : au jour d'aujourd'hui il est prévisible qu'il n'y aura pas de réflexion globale sur ce sujet spécifique ces prochaines années. La raison de fond est l'application de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) révisée.*

M. Yvan PONNAZ, Syndic, désire profiter de la question pour donner des renseignements sur la LAT. L'ordonnance d'application de la nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} avril. Elle instaure un moratoire de 5 ans sur l'extension des zones à bâtir du canton. 70% des Commune dont Lavey, ont trop de surfaces à bâtir et devront les réduire ce qui peut étonner les personnes venant au village car il n'y a effectivement aucune grande zone bien délimitée qui permettrait la construction de quelques villas. Certaines zones existent comme la zone artisanale dans le prolongement de la Cave du Courset, de part et d'autres de la route, ce qui fait vite beaucoup de surfaces.

Nous allons devoir nous livrer à cet exercice de réduction globale de notre zone à bâtir ce qui passe obligatoirement par un nouveau plan général d'affectation. Il est logique donc que nous entamions une réflexion globale sur les prochains développements de la commune.

Toutefois, des améliorations ciblées sont possibles et pourraient se voir réaliser. Autour de l'école, la diminution des classes va aussi diminuer les voitures gravitant autour de cette zone. Une constatation a été faite, lorsque la gendarmerie sévit à notre demande, les jours qui suivent, miraculeusement, voient la situation s'améliorer. C'est pour cette raison que la Municipalité désire s'adjoindre les services d'un assistant de sécurité publique à temps très partiel.

Tout cela pour dire que le point de situation sur ce dossier reste présent dans les préoccupations de la Municipalité mais dont le pragmatisme pense qu'il est urgent d'attendre.

Le Président, M. Claude ROUGE, remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic.

Mme Camille PIGNAT remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, pour sa réponse et insiste pour que la Commune se préoccupe de la sécurité des enfants.

M. Alexander BARAN constate qu'il n'y a pas de réponse dans l'immédiat mais que le groupe de travail devrait reprendre ce problème et qu'il est nécessaire de fixer et respecter les priorités.

12. Divers

Mme Thérèse DEFAGO demande ce qu'il en est de l'éclairage sur le pont du Rhône

M. Dominique MORISOD, Municipal, répond que l'on est dans l'attente d'un devis des FMA avec un éclairage surélevé.

Mme Yvette ANSERMET informe qu'il y a un car des TPC qui se rend régulièrement au Châtel sur Bex. Ne serait-il pas possible qu'il vienne à Lavey une à deux fois par semaine.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'il n'était pas au courant de cela mais la Municipalité va étudier cette proposition.

M. Serge BOCHATAY demande quand les travaux vont être entrepris sur la route de Plambuit et sur la route du Stand et si l'éclairage et un trottoir sont prévus.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que pour l'instant ces travaux sont en attente. En effet, une partie des frais de ces travaux doivent être pris en charge par Lavey+ et par la Ville de Lausanne. Toutefois, divers paramètres, comme par exemple la baisse du prix de l'électricité, font que le projet de Lavey+ est pour l'instant également en attente. Cependant, les travaux prévus sur la route de Plambuit et la route du Stand vont se faire.

M. Mario DA SILVA, Municipal, répond qu'il n'y aura pas de trottoir car il faut 4 m. de ligne de démarcation. Concernant l'éclairage, celui-ci est prévu tous les 70 m.

Mme Trudy TANNER demande que le ramassage du papier se fasse au moins 4 fois par année.

M. Mario DA SILVA, Municipal, répond que la Municipalité ne pouvait pas prévoir que la taxe au sac allait amener un surplus de papier au local. Pour l'année prochaine un changement de ramassage va intervenir et de plus une pancarte va être mise sur la porte du local pour sensibiliser les gens à être plus ordrés, soit paquets ficelés, cartons vides pliés de manière à remplir correctement le local.

Mme Marianne CHESAUX constate que le local n'est pas pratique car la porte est lourde et il n'y a pas de lumière.

M. Mario DA SILVA, Municipal, en prend note et va remédier à cela.

M. Serge BOCHATAY revient sur le Rallye du Chablais, car il a constaté que les membres de l'organisation n'ont pas beaucoup de respect pour les habitants de notre commune. Il a été confronté à des fermetures de route et le montage des infrastructures dans la cour du collège a commencé le mercredi déjà alors que les enfants sont encore à l'école ce qui a occasionné un petit accident pour un enfant. De plus, il y a eu des entraînements à grande vitesse sur la route du Stand alors que des enfants se rendent ou reviennent de l'école.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'à part les entraînements, le reste n'est pas venu aux oreilles de la Municipalité. Cette dernière en prend note et rendra attentif les organisateurs pour le futur.

Mme Yvette ANSERMET revient encore une fois sur la haie au sommet de la route du Collège.

M. Mario DA SILVA, Municipal, répond que la Municipalité était intervenue mais qu'elle va à nouveau revoir la chose.

Mme Trudy TANNER revient avec du retard sur un point des comptes mais cela a été trop vite et elle n'a pas eu le temps d'intervenir. Il s'agit de :

- page 17 – Administration – 11.3650 Aides et dons divers

Elle pense que ces aides devraient se trouver dans le tourisme.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que ces montants ont été pris sur le « fonds Edouard Chesaux » pour aider la jeunesse et que cela n'a rien à voir avec le tourisme.

La parole n'étant plus demandée, le Président dit que c'est le dernier conseil de cette année et qu'il a eu beaucoup de plaisir à fonctionner devant une assemblée très active. Il se demande s'il n'y aurait pas lieu de réfléchir à éventuellement un Conseil Général.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, souligne que le règlement du Conseil communal doit être révisé et qu'il serait très bien de réfléchir aux prochaines années à venir et de prévoir les élections futures.

Le Président, M. Claude ROUGE, remercie chacune et chacun pour tout le travail effectué. Un grand merci aussi à la Municipalité, à la secrétaire et à la huissière et souhaite à tous de bonnes vacances

13. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 21 h 40

Adopté en séance ordinaire du 23 octobre 2014

Le Président :

La Secrétaire :

André Bach

Monique Balet